

Chers actionnaires, partenaires, clients et employés

L'année fiscale 2024 a été productive pour Logitech à plusieurs niveaux, mobilisant les valeurs et les capacités qui ont fait le succès de l'entreprise depuis tant de décennies. Nous avons accueilli un nouveau CEO, renoué avec la croissance au quatrième trimestre et partagé de nouvelles priorités stratégiques qui façonnent l'orientation de l'entreprise à long terme. Nous sommes enthousiasmés par les perspectives qui s'offrent à nous.

RETOUR A LA CROISSANCE

Au cours de l'exercice écoulé, Logitech a dû faire face à des obstacles macroéconomiques persistants, enregistrant une baisse de 6% de son chiffre d'affaires net à taux de change constants par rapport à l'année précédente. Néanmoins, nous avons clôturé l'année fiscale avec vigueur. Les ventes nettes du quatrième trimestre ont augmenté de 5% par rapport à l'année précédente et le bénéfice opérationnel non-GAAP a presque doublé. Le retour à la croissance a été généralisé dans toutes les régions et pour toutes les catégories clés.

Tout au long de l'année, nous avons augmenté notre part de marché dans plusieurs catégories clés de nos produits : Claviers & Ensembles clavier et souris, Souris et Télécommandes de présentation, Collaboration vidéo, Volants de course, Souris gaming filaire, Claviers pour tablettes et Webcams.

Nous avons poursuivi notre démarche rigoureuse en matière de discipline financière et d'excellence opérationnelle. Notre marge brute élargie non-GAAP de 41,8% a augmenté de plus de 300 points de base par rapport à l'année précédente. Nous avons également continué à investir dans la recherche et le développement pour préparer l'avenir.

Nous nous sommes adressés à de nouvelles catégories d'utilisateurs avec notre solution mobile, Casa Pop-Up Desk, et nous avons remporté des dizaines de prix internationaux de design. Nous avons lancé des innovations telles que l'étui clavier Logitech Combo Touch pour iPad, la webcam MX Brio, le casque Logitech G ASTRO A50 et la caméra de conférence IA MeetUp 2.

En effet, nous avons continué à exploiter l'Intelligence Artificielle (IA) dans notre portefeuille avec le lancement du casque professionnel Zone Wireless 2, ainsi que notre nouveau logiciel Logi AI Prompt Builder. L'IA améliore l'expérience de nos utilisateurs dans

l'ensemble de notre portefeuille de Collaboration vidéo, avec le produit phare Logitech Sight et des produits à succès tels que Logitech Rally Bar. D'autres best-sellers ont également été remarqués, comme la souris de jeu Logitech G Pro X Superlight, la souris MX Master 3S et le volant G29 Driving Force.

Notre bénéfice opérationnel non-GAAP a augmenté de 19% par rapport à l'année précédente et nous avons généré plus de 1,1 milliard de dollars de trésorerie provenant des opérations. Enfin, nous avons reversé un total de 686 millions de dollars à nos actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions.

DES TENDANCES À LONG TERME EN TOILE DE FOND

En décembre dernier, nous avons accueilli notre nouvelle CEO, Hanneke Faber.

Hanneke a rejoint Logitech après avoir travaillé chez Unilever, où elle a dirigé l'entreprise de nutrition de 14 milliards de dollars en tant que présidente du groupe. Elle nous apporte une expérience très riche de plus de 30 ans dans la conduite de l'innovation, de la transformation et de la croissance au sein de diverses entreprises mondiales renommées dans le domaine de la consommation, du B2B et de l'e-commerce.

Hanneke Faber rejoint une entreprise avec une histoire riche dont les valeurs ont été nos références pendant de nombreuses années : une culture humaine ouverte où les gens peuvent être eux-mêmes, une culture humble mais ambitieuse où les gens peuvent contribuer et faire avancer les choses en collaborant les uns avec les autres pour challenger les acquis et les habitudes. Chez Logitech, nous nous concentrerons sur la dimension humaine dans toute sa diversité et sur la santé de notre planète. Nous valorisons l'innovation, la passion et une attitude volontariste, quels que soient les défis technologiques à relever. Pour cela, nous bénéficions d'un ensemble de compétences de classe mondiale qui font la force de Logitech, que ce soient en matière de design, d'ingénierie, d'opérations et de notre marque.

Ces valeurs et ces compétences, ainsi que l'expérience considérable de Hanneke, tout comme les échanges qu'elle a pu avoir au cours des derniers mois avec nos employés, clients, partenaires et actionnaires, ont joué un rôle essentiel dans la définition de nos priorités stratégiques pour l'avenir. Elles ont été élaborées avec le soutien du conseil d'administration et enrichies par l'ensemble des employés.

Ces priorités stratégiques s'inscrivent dans le cadre de plusieurs évolutions majeures à long terme qui, selon nous, influenceront nos activités.

Ces tendances sont les suivantes :

- Nouvelles façons de travailler : le travail hybride - alternant le travail au bureau, à domicile et en déplacement - est désormais le modèle établi pour les travailleurs dans le monde entier. Plus de 50% des travailleurs américains sont des collaborateurs hybrides aujourd'hui. Le besoin d'espaces de travail multiples, de collaboration vidéo et de solutions pour stimuler la productivité et la créativité va probablement continuer à croître. Et c'est là que Logitech intervient.

- Le gaming est devenu grand public : aujourd'hui, de nombreuses catégories de personnes jouent, représentant au total plus de 3,3 milliards. Près de la moitié des joueurs américains sont des femmes, près de 30% ont plus de 45 ans et il y a plus de joueurs en Afrique et au Moyen-Orient qu'aux États-Unis. Cette progression continue des joueurs dans le monde entier représente une opportunité pour Logitech, un leader qui dispose d'un large portefeuille.

- L'Intelligence artificielle (IA) : nous commençons à peine à ressentir l'impact transformationnel de l'IA. Les organisations deviennent plus efficaces et les personnes plus créatives et plus productives. L'ambition de Logitech est de jouer un rôle important dans l'écosystème de l'IA. Nous innovons déjà pour aider les gens à accéder plus rapidement et plus facilement aux plateformes, comme ChatGPT d'OpenAI. Nous tirons parti de l'IA lorsque nous innovons pour offrir des expériences audio et vidéo de qualité supérieure, comme dans notre portefeuille de collaboration vidéo. Et bien sûr, l'IA contribue à stimuler la productivité au sein de Logitech.

- Le changement climatique : nous serons toutes et tous, à des degrés divers, impactés par cette transition. Logitech est un leader établi en matière de développement durable dans l'industrie de la technologie et nous allons faire plus. Nous concevons des produits durables et nous nous efforçons de réduire véritablement notre empreinte carbone dans l'ensemble de notre chaîne de valeur et de production. Et nous partagerons nos méthodes et nos succès car nous avons le devoir d'agir collectivement et solidairement pour le même objectif : préserver notre Terre.

- L'importance de la confiance : la confiance dans les gouvernements, les médias, la science et les entreprises n'a jamais été aussi faible. Dans un tel

environnement, Logitech est bien positionné grâce à ses multiples partenariats, à son approche du design des produits où le consommateur est mis en avant, à ses normes élevées en matière de protection de la vie privée et de sécurité, et à la confiance qu'inspirent sa marque et son identité suisse

UNE MISSION AUDACIEUSE ET DE NOUVELLES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Pour tirer parti de ces tendances à long terme et de ces opportunités, Logitech met en œuvre un nouvel ensemble de priorités stratégiques.

Tout commence par une mission simple et audacieuse : "Logitech étend le potentiel humain au travail et dans le jeu". Étendre le potentiel humain signifie aider les gens à être plus productifs, à mieux performer, à se connecter plus facilement, à être plus créatifs, le tout de manière plus durable, plus inclusive et plus équitable. Nous aimons cette mission concise dont la dimension humaine est centrale; elle reflète également nos origines et notre parcours.

Nous allons étendre ce potentiel humain dans deux macro-espaces très vastes : le travail et le jeu. Ce n'est pas une réelle nouveauté pour Logitech qui a toujours soutenu les utilisateurs dans ces deux domaines. Mais jusqu'à présent, notre approche dans l'univers du travail s'est limitée principalement à des solutions pour le bureau, et notre implication dans le jeu a été essentiellement sur PC. Nous allons maintenant élargir notre définition de ces deux domaines. La plupart des gens dans le monde ne travaillent pas dans des bureaux, à l'image du secteur de la santé, de l'éducation, de la vente au détail, de la production ou d'autres lieux. Et bien que de nombreuses personnes apprécient les jeux sur PC, plus d'un milliard jouent de différentes manières. En élargissant notre définition du travail et du jeu, nous doublons notre marché total adressable.

Ainsi, nous allons croître grâce à des produits axés sur le design et optimisés par logiciel. Ces mots soigneusement choisis définissent une orientation claire et un avantage concurrentiel indéniable qui caractérisent le succès historique de Logitech. Nous ne vendons pas des produits ordinaires. Cette combinaison design-logiciel très performantes permet d'offrir à l'utilisateur une expérience produit incomparable, magique et sans effort. Combinée à nos remarquables savoir-faire, l'IA offre de nouvelles opportunités d'innovation réellement significatives.

Nous continuerons bien évidemment à développer notre segment grand public, historiquement solide, et nous redoublerons d'efforts dans le domaine du B2B. Depuis 2019, nos activités dédiées à l'entreprise ont doublé, mais nous sommes encore un acteur B2B relativement nouveau, avec une plus grande marge de manœuvre pour déployer nos capacités en matière de produits, de logiciels et de services.

Nous avons également la possibilité de pénétrer de nouveaux marchés internationaux pour accélérer notre croissance. Si nous sommes aujourd'hui présents dans plus de 100 pays, la part de marché de Logitech varie considérablement d'un pays à l'autre. Cela révèle un potentiel de croissance supplémentaire, tant sur les marchés développés que sur les marchés émergents.

Enfin, nous avons clairement l'intention de construire une marque iconique. Cela signifie tout d'abord que nous devons nous focaliser sur la marque Logitech, une marque unique, source de confiance, d'une valeur de 4 milliards de dollars. Grâce à sa forte notoriété mondiale et sa solide réputation, nous nous apprêtons humblement mais sûrement à devenir une véritable icône.

UNE VISION DE CROISSANCE À LONG TERME

Chacune de ces priorités stratégiques s'appuiera sur les atouts de Logitech en tant que puissance opérationnelle hors pair dotée d'une capacité de design et d'une ingénierie de classe mondiale, et en tant que marque mondialement reconnue détenant une part de marché prépondérante. Ces priorités guident déjà notre travail chez Logitech. Il en sera de même au cours des années qui nous séparent de 2031, date de notre 50e anniversaire. Ces priorités stratégiques seront la force motrice du développement de Logitech.

Concernant l'exercice 2025, nous restons confrontés à des incertitudes liées aux perspectives économiques à court terme. C'est dans ce contexte que nous mettrons en œuvre notre stratégie et que nous nous positionnerons en vue d'une croissance compétitive continue. Pour les années qui suivront, nous voulons accélérer la croissance organique. Lorsque des opportunités stratégiques se présenteront, nous procéderons à des acquisitions afin d'accélérer notre croissance.

Comme vous l'avez constaté, l'année fiscale 2024 a été une année productive. Elle nous a donné l'occasion de faire le lien entre la passion et l'innovation, deux principes de base sur lesquelles s'appuie Logitech pour son présent et son avenir. Nous remercions nos clients pour leur confiance dans nos produits Logitech qui les accompagnent au quotidien, dans le cadre de leur travail et de leurs jeux. Nous remercions aussi chaleureusement nos employés qui incarnent avec talent nos valeurs et qui ont su faire preuve de rigueur, de créativité et de détermination pour nous permettre de renouer avec la croissance.

Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude à nos actionnaires. En cinq ans, un actionnaire qui aurait investi dans LOGI aurait quasiment doublé son investissement. Nous nous engageons à poursuivre cette dynamique de création de valeur pour nos actionnaires.



Wendy Becker
Présidente du Conseil
d'administration



Hanneke Faber
Chief Executive Officer

26 juillet 2024

A nos actionnaires,

Vous êtes cordialement invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire 2024 de Logitech International S.A. L'Assemblée aura lieu le mercredi 4 septembre 2024 à 14h00 au SwissTech Convention Center, à l'EPFL, Lausanne, Suisse.

Vous trouverez en annexe une invitation à l'Assemblée, qui comprend un ordre du jour et des indications concernant les points qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée ainsi que des instructions sur la façon dont vous pourrez exercer vos droits de vote. Pour davantage d'informations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale de Logitech, ainsi que d'autres informations utiles, veuillez vous référer à notre proxy statement du 26 juillet 2024 (le "Proxy Statement").

Que vous envisagiez de participer à l'Assemblée générale ordinaire ou non, votre vote est important, et vous êtes encouragés à prendre les dispositions nécessaires pour que vos actions soient représentées à l'Assemblée générale ordinaire 2024.

Nous vous remercions du soutien continu que vous apportez à Logitech.



Wendy Becker
Présidente du Conseil d'administration



LOGITECH INTERNATIONAL S.A.

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire

Mercredi 4 septembre 2024

14h00 heure d'été d'Europe centrale (l'enregistrement débute à 13h30)

SwissTech Convention Center, EPFL – Lausanne, Suisse

ORDRE DU JOUR

Points soumis au vote

1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice 2024
2. Vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants pour l'exercice 2024
3. Vote consultatif relatif au Rapport de rémunération selon le droit suisse pour l'exercice 2024
4. Vote consultatif relatif au Rapport sur les questions non financières selon le droit suisse pour l'exercice 2024
5. Emploi du bénéfice disponible résultant du bilan et fixation d'un dividende
6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2024
7. Réélections et élections au Conseil d'administration
 - 7.A. Réélection de Mme Wendy Becker
 - 7.B. Réélection du Dr. Edouard Bugnion
 - 7.C. Réélection de M. Guy Gecht
 - 7.C.1. Proposition du Conseil d'administration
 - 7.C.2. Proposition de M. Daniel Borel
 - 7.D. Réélection de M. Christopher Jones
 - 7.E. Réélection de Mme Marjorie Lao
 - 7.F. Réélection de Mme Neela Montgomery
 - 7.G. Réélection de M. Kwok Wang Ng
 - 7.H. Réélection de Mme Deborah Thomas
 - 7.I. Réélection de M. Sascha Zahnd
 - 7.J. Élection de M. Donald Allan
 - 7.K. Élection de Mme Johanna 'Hanneke' Faber
 - 7.L. Élection de M. Owen Mahoney
8. Élection de la Présidente/du Président du Conseil d'administration
 - 8.A. Élection de Mme Wendy Becker en tant que Présidente du Conseil d'administration

- 8.B. Proposition d'actionnaire de M. Daniel Borel d'élire M. Guy Gecht en tant que Président du Conseil d'administration
9. Réélections et élections au Comité de rémunération
 - 9.A. Réélection de Mme Neela Montgomery
 - 9.B. Réélection de M. Kwok Wang Ng
 - 9.C. Réélection de Mme Deborah Thomas
 - 9.D. Élection de M. Donald Allan
10. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2025
11. Approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2026
12. Réélection de KPMG SA en qualité d'organe de révision de Logitech et ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant de Logitech pour l'exercice 2025
13. Réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant

Hautemorges, Suisse, le 26 juillet 2024

Le Conseil d'administration

Propositions et Explications

Point 1

Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice 2024

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice 2024.

Explication

Les comptes consolidés de Logitech et les comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice 2024 sont inclus dans le rapport annuel de Logitech qui a été mis à la disposition de tous les actionnaires inscrits à ou avant la date de cette invitation. Le rapport annuel contient également les rapports de l'organe de révision de Logitech sur les comptes consolidés et les comptes annuels, ainsi que des informations complémentaires sur l'activité de la Société, son organisation, sa stratégie, de même que des informations concernant la gouvernance de l'entreprise conformément aux exigences du SIX Swiss Exchange en la matière. Des exemplaires du rapport annuel peuvent être obtenus sur internet à l'adresse <http://ir.logitech.com>.

La loi suisse requiert que le rapport annuel et les comptes annuels de sociétés suisses soient soumis aux actionnaires pour approbation ou rejet lors de chaque Assemblée générale ordinaire.

KPMG SA, en sa qualité d'organe de révision de Logitech, a recommandé sans réserve à l'Assemblée générale ordinaire de Logitech d'approuver les comptes consolidés et les comptes annuels de Logitech International S.A.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice 2024.

Point 2

Vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants pour l'exercice 2024

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, la rémunération des membres des organes dirigeants de Logitech publiée dans le Rapport de rémunération pour l'exercice 2024.

Explication

Depuis 2009, le Conseil d'administration de Logitech a demandé aux actionnaires d'approuver chaque année la philosophie, la politique et les pratiques de rémunération de Logitech, tels qu'exposés dans le chapitre "Compensation Discussion and Analysis" du Rapport de rémunération selon le droit américain, au travers d'une proposition connue sous le nom de proposition "Say-on-Pay". Dès l'Assemblée générale 2011, le vote consultatif Say-on-Pay est devenu obligatoire pour toutes les sociétés cotées soumises aux règles américaines sur le proxy statement, y compris Logitech. Chaque année depuis lors, les actionnaires ont soutenu notre philosophie, notre politique et nos pratiques de rémunération.

Lors de l'Assemblée générale 2023, les actionnaires ont approuvé la proposition de procéder au vote Say-on-Pay annuellement.

Le vote Say-on-Pay est consultatif et, par conséquent, il n'est pas contraignant. Il est prévu à titre de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise et pour satisfaire aux règles américaines sur le proxy statement applicables. Ce vote est par conséquent indépendant de, et s'ajoute au, vote contraignant sur l'approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2025 tel que prévu au Point 10 ci-dessous ainsi qu'au vote contraignant portant sur l'approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2026 tel que prévu au Point 11 ci-dessous. Toutefois, ce vote Say-on-Pay nous fournira des informations concernant le point de vue de nos actionnaires par rapport à la philosophie, à la politique et aux pratiques de rémunération des membres des organes dirigeants que le Comité de rémunération pourra prendre en considération en déterminant les rémunérations des membres des organes dirigeants dans le futur. Le Comité de rémunération cherchera à comprendre les raisons d'éventuels résultats négatifs significatifs.

Comme indiqué dans la section "Compensation Discussion and Analysis" du Rapport de rémunération selon le droit américain pour l'exercice 2024 de Logitech, Logitech a établi son programme de rémunération de façon à:

- proposer des rémunérations suffisantes afin d'attirer et retenir des membres des organes dirigeants qui sont capables de créer et gérer une société innovante et à forte croissance globale dans des marchés hautement concurrentiels et évoluant rapidement;
- favoriser une culture orientée vers la performance;
- faire dépendre la majorité de la rémunération totale des performances de Logitech, tout en évitant les prises de risque disproportionnées en pondérant les performances annuelles et les performances à long terme;
- offrir un équilibre entre les objectifs et les résultats à court terme et à long terme;
- aligner la rémunération des membres des organes dirigeants sur les intérêts des actionnaires, en liant une part importante de la rémunération à l'augmentation de la valeur des actions; et
- refléter le rôle et la performance passée d'un membre d'un organe dirigeant par le niveau de son salaire de base et par des gratifications à court terme, ainsi que de son potentiel de contribution future par des octrois à long terme réalisés dans le cadre de plans d'intéressement.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la décision consultative suivante:

"La rémunération versée aux membres des organes dirigeants de Logitech telle que publiée dans le Rapport de rémunération selon le droit américain pour l'exercice 2024, y compris le chapitre "Compensation Discussion and Analysis", le tableau "Summary Compensation Table for Fiscal Year 2024" et les tableaux résumant les rémunérations, les notes et les explications y relatives sont approuvés."

Point 3

Vote consultatif relatif au Rapport de rémunération selon le droit suisse pour l'exercice 2024

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, à titre consultatif, le Rapport de rémunération pour l'exercice 2024.

Explication

En vertu du droit suisse des sociétés, nous sommes tenus de préparer un Rapport de rémunération distinct et de le soumettre annuellement pour vote consultatif à nos actionnaires. Le Rapport de rémunération selon le droit suisse actuel présente, pour les exercices se terminant les 31 mars 2024 et 31 mars 2023, la rémunération globale des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction.

En ce qui concerne la rémunération de la Direction, nous notons que lors de notre Assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2022, les actionnaires ont approuvé le montant maximum de la rémunération globale de l'exercice 2024 pour la Direction d'un montant total de USD 24,9 millions, 83,38% des actionnaires ayant voté en faveur de la proposition. Les actionnaires ont également approuvé lors de cette Assemblée et lors de notre Assemblée générale ordinaire tenue le 13 septembre 2023, respectivement, les montants maximums de la rémunération globale du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2022 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2023 et la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2023 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2024, respectivement, de CHF 3,9 millions et de CHF 3,7 millions, respectivement 98,08% et 96,80% des actionnaires ayant voté en faveur de ces propositions.

Pour notre Rapport de rémunération selon le droit suisse pour l'exercice 2024 ainsi que le rapport de notre réviseur y afférent, tels qu'ils sont inclus dans le Proxy Statement, veuillez vous référer à la section "Compensation Tables Audited Under Swiss Law" du Proxy Statement.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande aux actionnaires un vote **en faveur**, à titre consultatif, du Rapport de rémunération pour l'exercice 2024.

Point 4

Vote consultatif sur le Rapport sur les questions non financières selon le droit pour l'exercice 2024

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, le Rapport sur les questions non financières selon le droit pour l'exercice 2024.

Notre Rapport sur les questions non financières selon le droit peut être obtenus sur internet à l'adresse <https://ir.logitech.com/financial-info/annual-reports/default.aspx>.

Explication

En vertu du droit suisse des sociétés, nous sommes tenus de préparer, à partir de l'exercice 2024, un Rapport sur les questions non financières statutaires selon le droit suisse et de le soumettre annuellement pour vote consultatif à nos actionnaires.

Notre Rapport sur les questions non financières selon le droit suisse contient des informations sur le programme de développement durable de Logitech, ses objectifs et les progrès réalisés en matière environnementale, sociale, d'emploi et de lutte contre la corruption, comme l'exige l'article 964b du Code des obligations suisse.

ERM Certification and Verification Services Limited a fourni une assurance limitée ("limited assurance") conformément à l'International Standard on Assurance Engagement (ISAE) 3000 (révisé) sur des indicateurs de performance clés sélectionnés, inclus dans notre Rapport sur les questions non financières selon le droit suisse.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande aux actionnaires un vote **en faveur**, à titre consultatif, du Rapport sur les questions non financières selon le droit suisse pour l'exercice 2024.

Point 5

Emploi du bénéfice disponible résultant du bilan et fixation d'un dividende

Proposition

Le Conseil d'administration propose l'affectation suivante du bénéfice disponible résultant du bilan (en milliers):

	Exercice clôturé au 31 mars 2024
Paiement d'un dividende d'un montant de	CHF 200'804
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	—
A reporter	2'023'089
Total de l'affection du bénéfice disponible	2'223'893
Actions propres	(1'242'795)
Bénéfice disponible à l'affectation	CHF 981'098

Le Conseil d'administration approuve et propose une distribution brute de CHF 1,16 par action nominative ou environ USD 1,28 par action sur la base du taux de change du 31 mars 2024. Sur la base des actions actuellement émises (173'106'620 actions) et du dividende proposé par action, le dividende brut total maximum s'élèverait à CHF 200'803 679 (environ USD 221'809'176 sur la base du taux de change au 31 mars 2024).

Aucune distribution n'aura lieu pour les actions propres détenues par la Société et ses filiales.

Si la proposition du Conseil d'administration est approuvée, un dividende de CHF 1,16 par action (ou approximativement CHF 0,7540 par action après déduction de 35% d'impôt anticipé suisse) sera versé le ou aux alentours du 25 septembre 2024 à tous les actionnaires enregistrés à la date de clôture. La date de clôture sera vraisemblablement le 24 septembre 2024. Nous nous attendons à ce que les actions soient négociées sans dividende approximativement dès le 23 septembre 2024. S'agissant des paiements effectués en US Dollars, nous nous attendons à utiliser le taux de change en vigueur à la date de l'Assemblée générale ordinaire, soit le 4 septembre 2024.

Explication

Le droit suisse requiert qu'une proposition d'emploi du bénéfice résultant du bilan soit soumise aux actionnaires pour approbation lors de chaque assemblée générale ordinaire. Le bénéfice résultant du bilan à la disposition des actionnaires de Logitech lors de l'Assemblée générale ordinaire 2024 est le bénéfice de Logitech International S.A., la Société mère du groupe Logitech.

La proposition du Conseil d'administration de distribuer un dividende brut de CHF 1,16 par action représente, si elle est approuvée, une augmentation d'approximativement CHF 0,10 de CHF 1,06 par action à CHF 1,16 par action. Cette proposition d'augmentation du dividende démontre l'engagement continu de Logitech de restituer de manière constante des liquidités aux actionnaires. Depuis l'exercice 2013, le Conseil d'administration a opté pour le paiement d'un dividende annuel récurrent et non pas d'un dividende occasionnel. En conséquence, la Société prévoit en principe de proposer un dividende aux actionnaires de la Société chaque année (sous réserve de l'approbation par l'organe de révision de la Société pendant l'année en question).

Outre la distribution d'un dividende, le Conseil d'administration propose le report du bénéfice disponible résultant du bilan en raison de la conviction du Conseil d'administration qu'il est dans l'intérêt de Logitech et de ses actionnaires de conserver le bénéfice de Logitech pour de futurs investissements dans le cadre de la croissance future de Logitech, ainsi que pour des rachats d'actions et pour acquérir, le cas échéant, d'autres sociétés ou entreprises.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de l'approbation de l'affectation du bénéfice disponible résultant du bilan pour l'exercice 2024, y compris le paiement d'un dividende aux actionnaires de CHF 1,16 par action nominative.

Point 6

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2024

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2024.

Explication

Comme il est usuel pour des sociétés suisses et conformément à l'article 698, alinéa 2, chiffre 7 du Code suisse des obligations, les actionnaires sont invités à donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2024 pour les faits révélés aux actionnaires. Cette décharge exclut des actions en responsabilité de la part de la Société ou d'actionnaires pour le compte de la Société contre des membres du Conseil d'administration ou de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2024 portant sur des faits qui ont été portés à la connaissance des actionnaires. Toutefois, les actionnaires qui n'ont pas voté en faveur de la décharge, ou qui ont acquis leurs actions postérieurement au vote relatif à la décharge sans en avoir connaissance, ne sont pas liés par le résultat du vote pendant une période de douze mois suivant ce dernier.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions et sans tenir compte des voix des membres du Conseil d'administration ou des membres de la Direction de Logitech.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la proposition de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2024.

Point 7

Rélections et élections au Conseil d'administration

Explication

Le Conseil d'administration est actuellement composé de dix membres. Chaque membre a été élu pour une période d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2024.

Sur recommandation du Comité de nomination et de gouvernance, le Conseil d'administration a proposé les douze personnes ci-dessous pour exercer les fonctions d'administrateur et administratrices pour un mandat d'un an, à compter, dans chaque cas, de l'Assemblée générale annuelle du 4 septembre 2024. Neuf des douze candidats sont actuellement membres du Conseil d'administration. Leurs mandats actuels expirent à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire le 4 septembre 2024. Deux nouveaux administrateurs indépendants ont été identifiés comme candidats potentiels au Conseil d'administration. Patrick Aebischer ne se présente pas à la réélection.

Le Conseil d'administration a reçu une proposition d'actionnaire de M. Daniel Borel visant à nommer M. Guy Gecht en tant que membre du Conseil d'administration. La Société n'a pas l'intention de retirer sa proposition avant la date de l'Assemblée générale. Toutefois, le fait qu'un actionnaire ait également proposé l'élection de M. Guy Gecht en tant qu'administrateur a pour conséquence que la proposition d'élire M. Guy Gecht au Conseil d'administration ne peut pas être retirée ou modifiée unilatéralement par la Société.

Le mandat prend fin à la clôture de l'Assemblée générale 2025. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidat.

7.A. Réélection de Mme Wendy Becker

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Wendy Becker au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Becker se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters" du Proxy Statement.

7.B. Réélection du Dr. Edouard Bugnion

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection du Dr. Edouard Bugnion au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Des informations biographiques ou sur les qualifications du Dr. Bugnion se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters" du Proxy Statement.

7.C. Réélection de M. Guy Gecht

7.C.1. Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Guy Gecht au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

7.C.2. Proposition de M. Borel

M. Daniel Borel propose la réélection de M. Guy Gecht au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Gecht se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters" du Proxy Statement.

Information de vote: Comme la proposition du Conseil d'administration et la proposition de M. Daniel Borel sont identiques, les actionnaires ne pourront soumettre qu'un vote en faveur, contre, ou s'abstenir.

7.D. Réélection de M. Christopher Jones

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Christopher Jones au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Jones se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters" du Proxy Statement.

7.E. Réélection de Mme Marjorie Lao

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Marjorie Lao au Conseil d'administration pour un mandat d'un prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Lao se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters" du Proxy Statement.

7.F. Réélection de Mme Neela Montgomery

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Neela Montgomery au Conseil d'administration pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Montgomery se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters" du Proxy Statement.

7.G. Réélection de M. Kwok Wang Ng

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Kwok Wang Ng au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Ng se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters" du Proxy Statement.

7.H. Réélection de Mme Deborah Thomas

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Deborah Thomas au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Thomas se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters" du Proxy Statement.

7.I. Réélection de M. Sascha Zahnd

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Sascha Zahnd au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Zahnd se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters" du Proxy Statement.

7.J. Élection de M. Donald Allan

Proposition: Conformément à la recommandation du Comité de nomination et de gouvernance, le Conseil d'administration propose d'élire M. Donald Allan au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Donald Allan est le président et directeur général de Stanley Black & Decker, Inc, un fournisseur mondial d'outils de construction et industriels, de produits d'extérieur et de solutions de fixation technique, un poste qu'il occupe depuis juillet 2022. M. Allan a rejoint Stanley Black & Decker en 1999 et y a occupé des fonctions de direction depuis 2006, notamment celles de président et de directeur financier de février 2021 à juin 2022, et de Senior Vice President et directeur financier d'avril 2010 à février 2021. Avant de rejoindre Stanley Black & Decker, M. Allan a occupé des postes de direction financière chez Loctite Corporation (aujourd'hui Henkel), fournisseur mondial d'adhésifs techniques et d'autres produits chimiques industriels. M. Allan est actuellement membre du conseil d'administration de Stanley Black & Decker et administrateur principal d'Andersen Corporation, un fabricant de fenêtres et de portes. Il est président du conseil d'administration de l'université de Hartford et membre du conseil d'administration de Hartford Healthcare. M. Allan est titulaire d'une licence en comptabilité et finance de l'université de Hartford. M. Allan a 60 ans et est citoyen américain.

M. Allan possède une grande expertise financière qu'il a acquise en tant que directeur financier et à d'autres postes de direction financière chez Stanley Black & Decker et Loctite Corporation. Il apporte au Conseil d'administration une expérience significative en matière de direction, d'opérations, de gouvernance et de stratégie, acquise au cours de ses 20 ans et plus d'ancienneté chez Stanley Black & Decker.

Le Conseil d'administration a décidé que M. Allan est un administrateur indépendant.

7.K. Élection de Mme Johanna 'Hanneke' Faber

Proposition: Conformément à la recommandation du Comité des nominations et de la gouvernance, le Conseil d'administration propose d'élire la Chief Executive Officer de la Société, Mme Johanna 'Hanneke' Faber, au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Johanna 'Hanneke' Faber a rejoint Logitech en tant que Chief Executive Officer en décembre 2023. Avant de rejoindre Logitech, Mme Faber a occupé le poste de présidente de la division mondiale de la nutrition chez Unilever PLC, une société multinationale de biens de consommation, de juillet 2022 à novembre 2023, où elle supervisait le Nutrition Business Group, et était auparavant présidente de la division Foods & Refreshment d'Unilever de mai 2019 à juin 2022. Elle a rejoint Unilever en tant que membre de son comité exécutif en janvier 2018, en tant que présidente d'Unilever Europe. Avant Unilever, Mme Faber a été membre du comité exécutif de 2013 à 2017, d'abord en tant que Chief Commercial Officer, puis en tant que Chief E-Commerce and Innovation Officer d'Ahold Delhaize N.V., un détaillant alimentaire mondial. Mme Faber est membre du conseil d'administration et du comité d'audit de Tapestry Inc, une société holding de marques de mode et de style de vie de luxe, depuis 2021. Avant d'être nommée membre du conseil d'administration de Tapestry, Mme Faber a été membre du conseil de surveillance de Bayer AG, une société pharmaceutique et biotechnologique, de 2016 à 2021. Mme Faber est titulaire d'une licence en journalisme et d'un master en administration des affaires de l'université de Houston (Texas, États-Unis). Elle est âgée de 55 ans et de nationalité néerlandaise.

En plus d'être la Chief Executive Officer de la Société, Mme Faber apporte au Conseil d'administration une expérience significative de la haute direction à l'échelle mondiale, notamment dans les domaines du "business-to-business" ("B2B"), du "business-to-consumer" ("B2C"), du développement durable et de la gouvernance, grâce aux postes de direction qu'elle a occupés chez Unilever et Ahold Delhaize.

7.L. Élection de M. Owen Mahoney

Proposition: Conformément à la recommandation du Comité de nomination et de gouvernance, le Conseil d'administration propose d'élire M. Owen Mahoney au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Owen Mahoney est l'ancien président, directeur général et directeur représentatif de Nexon Co., Ltd, un éditeur de jeux vidéo basé au Japon, poste qu'il a occupé de mars 2014 à mars 2024. M. Mahoney a rejoint Nexon en juillet 2010 en tant que directeur financier. Il a occupé ce poste jusqu'en mars 2014, lorsqu'il est devenu CEO. Avant de se joindre à Nexon, M. Mahoney a occupé le poste de Senior Vice President du développement de l'entreprise chez Electronic Arts Inc, une société de jeux vidéo, de novembre 2000 à mars 2009. Il est membre du conseil d'administration de Nexon, Inc. et de Hasbro, Inc., une société mondiale de jeux et de divertissement. Il est titulaire d'une maîtrise en études asiatiques de l'université de Californie à Berkeley. M. Mahoney a 57 ans et est citoyen américain.

M. Mahoney apporte au Conseil d'administration une expertise significative en matière de direction générale, de jeux et de technologies numériques, de finances, d'opérations mondiales, de stratégie, de fusions et d'acquisitions et d'alliances stratégiques, grâce aux postes aux conseils d'administration qu'il a occupés dans des sociétés de jeux vidéo et de logiciels en Amérique du Nord et dans la région Asie-Pacifique.

Le Conseil d'administration a décidé que M. Mahoney est un administrateur indépendant.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ces points requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection au Conseil d'administration de chacun(e) des candidat(e)s mentionné(e)s ci-dessus.

Point 8

Élection de la Présidente/du Président du Conseil d'administration

Proposition 8.A.

Élection de Mme Wendy Becker en tant que Présidente du Conseil d'administration

Explication

Le droit suisse des sociétés exige que le/la Président(e) du Conseil d'administration soit élu(e) à l'occasion de chaque assemblée générale ordinaire pour un mandat d'un an s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

Conformément aux meilleures pratiques actuelles en matière de gestion d'entreprise, le Conseil d'administration a unanimement choisi Mme Wendy Becker comme candidate pour continuer à diriger le Conseil d'administration en tant que Présidente indépendante, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2025. Comme annoncé le 1er juillet 2024, Mme Becker a décidé de ne pas se présenter pour réélection en tant qu'administratrice à l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Mme Becker est Présidente du Conseil depuis 2019, est une membre non-exécutive du Conseil d'administration depuis septembre 2017.

Pour identifier les candidats potentiels au poste de président(e), un processus de gouvernance solide est mené par un comité spécial du Conseil d'administration. En choisissant Mme Becker pour continuer à diriger le Conseil d'administration en tant que Présidente indépendante, le Conseil d'administration a également examiné une proposition d'actionnaire visant à nommer M. Guy Gecht au poste de Président du Conseil d'administration. M. Gecht est l'un de nos administrateurs actuels candidats à la réélection et notre ancien Chief Executive Officer par intérim. M. Gecht a décliné la proposition de se présenter à l'élection au poste de Président lors de l'Assemblée générale ordinaire 2024 et le Conseil d'administration a conclu à l'unanimité que la continuité du leadership de Mme Becker jusqu'à l'Assemblée générale 2025 servirait au mieux les intérêts de la Société et de ses actionnaires.

Proposition

Le Conseil d'administration propose unanimement de réélire Mme Wendy Becker en qualité de Présidente du Conseil d'administration pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Le Conseil d'administration recommande vivement aux actionnaires de la Société de voter EN FAVEUR de la proposition 8.A.

Proposition 8.B.

Proposition d'actionnaire de M. Daniel Borel d'élire M. Guy Gecht en tant que Président du Conseil d'administration

La Société a été informée que Daniel Borel, actionnaire de la Société et propriétaire inscrit de 0,65 % des actions de la Société, a soumis la proposition suivante à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 2024.

Le texte de cette proposition et l'explication à l'appui apparaissent exactement tels qu'ils ont été reçus par la Société.

Proposition d'actionnaire

"M. Daniel Borel propose d'élire M. Guy Gecht en qualité de Président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025."

Explication à l'appui de M. Borel

"Logitech se trouve à un moment charnière de son histoire, où elle doit faire face aux effets transformateurs du dernier cycle technologique et disruptif, mis en évidence par le progrès des solutions basées sur l'IA qui changent fondamentalement la manière dont les humains interagissent avec le monde numérique. À ce stade critique, Logitech ne peut pas se permettre l'absence de leadership approprié. Il est urgent de raviver l'esprit créatif de l'entreprise et de placer l'innovation au cœur de ses priorités. Avec une présidente qui est une administratrice professionnelle et une CEO dont l'expertise est principalement dans la vente et le marketing, toutes deux manquant d'un bagage technologique et de l'expérience pertinente dans l'industrie de la haute technologie, Logitech n'a pas le leadership dont elle a besoin pour réussir à l'avenir. Le manque de vision et de stratégie pour Logitech de la présidente actuelle, ainsi que son manque d'expérience en tant que dirigeante d'une entreprise de cette taille et de cette complexité, ont conduit à des erreurs répétées dans le sillage de la pandémie. On peut notamment citer un avertissement sur les bénéfices, neuf trimestres consécutifs de baisse des ventes d'année en année et l'absence d'une planification adéquate de la succession, ce qui a entraîné un nombre excessif de postes intérimaires. Dans ce contexte critique, il est d'une importance capitale pour Logitech de nommer un dirigeant ayant une solide expérience de l'industrie technologique et de haute technologie. Je pense que M. Guy Gecht, qui a rejoint le conseil d'administration de Logitech il y a cinq ans et habite dans la Silicon Valley, est le candidat le plus approprié à l'heure actuelle."

Réponse du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration recommande aux actionnaires de la Société de voter CONTRE cette proposition.

Le Conseil d'administration ne soutient pas cette proposition et invite les actionnaires de la Société à voter **CONTRE** pour les raisons suivantes:

- M. Gecht **n'acceptera pas son élection en tant que Président du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale ordinaire 2024.**
- Un vote CONTRE cette proposition n'aura aucun impact sur le maintien de M. Gecht au sein du Conseil d'administration. Voir la proposition 7 pour des informations sur la candidature de M. Gecht à la réélection en tant qu'administrateur.
- Le Conseil d'administration a unanimement choisi Mme Wendy Becker comme candidate en tant que Présidente du Conseil d'administration. Mme Becker est Présidente du Conseil d'administration depuis 2019 et membre non exécutive du Conseil d'administration depuis septembre 2017. Mme Becker possède une vaste expérience en matière de leadership de haut niveau ainsi qu'une expérience large et diversifiée des conseils d'administration et des postes trustee. Veuillez consulter la proposition 8.A. pour des informations sur

la réélection de Mme Becker en tant que Présidente. Le Conseil d'administration est convaincu que la continuité du leadership de Wendy Becker sert au mieux les intérêts de la Société et de ses actionnaires.

- Comme annoncé le 1er juillet 2024, Mme Becker a décidé de ne pas se représenter à la réélection en tant qu'administratrice à l'Assemblée générale ordinaire 2025 et un comité spécial du Conseil d'administration supervisera un processus de gouvernance solide afin d'identifier des candidats et candidates potentiels pour le poste de Président/e.

Information de vote pour le point 8

Lors de l'Assemblée générale ordinaire, il y a deux propositions concernent l'élection du/de la Président/e du Conseil d'administration: La proposition du Conseil d'administration sous le point 8.A. de l'ordre du jour d'élire Mme Wendy Becker en tant que Présidente du Conseil d'administration, et la proposition de M. Daniel Borel sous le point 8.B. de l'ordre du jour d'élire M. Guy Gecht en tant que Président du Conseil d'administration. Les actionnaires sont autorisés à voter sur chaque proposition. Le vote affirmatif "EN FAVEUR" d'une majorité simple des voix exprimées lors de l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions, est requis pour qu'une personne soit élue en tant que Président/e. Mme Becker a indiqué qu'elle accepterait son élection en tant que Présidente, tandis que M. Gecht a indiqué qu'il n'accepterait pas son élection en tant que Président.

Le Conseil d'administration recommande aux actionnaires de la Société de voter CONTRE la proposition 8.B.

Point 9

Rélections et élections au Comité de rémunération

Explication

Notre Comité de rémunération est actuellement composé de trois membres, tous candidats à la réélection au Conseil d'administration et au Comité de rémunération. Conformément au droit suisse des sociétés, les membres du comité de rémunération doivent être élus annuellement et individuellement par les actionnaires. Seuls les membres du Conseil d'administration peuvent être élus en tant que membres du Comité de rémunération.

Sur la recommandation du Comité de nomination et de gouvernance, le Conseil d'administration propose d'élire les quatre personnes mentionnées ci-dessous en tant que membres du Comité de rémunération chacun pour un mandat d'une année. Trois des candidats sont actuellement membres du Comité de rémunération. Tous les candidats sont indépendants conformément aux exigences applicables.

Le mandat prend fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidat.

9.A. Réélection de Mme Neela Montgomery

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Neela Montgomery au Comité de rémunération pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Montgomery se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

9.B. Réélection de M. Kwok Wang Ng

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire M. Kwok Wang Ng au Comité de rémunération pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Ng se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

9.C. Réélection de Mme Deborah Thomas

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Deborah Thomas au Comité de rémunération pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Thomas se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

9.D. Élection de M. Donald Allan

Proposition: Le Conseil d'administration propose d'élire M. Donald Allan au Comité de rémunération pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Allan se trouvent sous le point 7.

Le Conseil d'administration a nommé M. Ng président du Comité des rémunérations, sous réserve de sa réélection au Comité des rémunérations.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ces points requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection au Comité de rémunération de chacun(e) des candidat(e)s mentionné(e)s ci-dessus.

Point 10

Approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 à l'Assemblée générale ordinaire 2025

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de CHF 3 900 000 au titre de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2025 (l'"Année de Service 2024 - 2025").

Explication

Conformément au droit suisse des sociétés, la rémunération du Conseil d'administration doit être soumise chaque année à un vote contraignant des actionnaires selon les modalités prévues dans les statuts de Logitech. Selon l'article 19 quater paragraphe 1(a) des statuts de Logitech les actionnaires doivent approuver le montant global maximum de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Selon les statuts de la Société, la rémunération des membres du Conseil d'administration qui n'assument pas de responsabilités de gestion consiste en paiements en espèces ainsi qu'en remise d'actions ou valeurs mobilières équivalentes.

Le montant proposé d'un maximum de CHF 3'900'000 a été déterminé sur la base de onze membres non-exécutifs du Conseil d'administration et sur la base des hypothèses non-contraignantes suivantes:

En ce qui concerne les onze membres non-exécutifs du Conseil d'administration, la rémunération se compose des éléments suivants:

Paiements en espèces d'un montant maximum de CHF 1'300'000. Les paiements en espèces pour les membres non-exécutifs du Conseil d'administration comprennent les honoraires annuels pour les services rendus au Conseil d'administration et aux comités, et les honoraires annuels pour un(e) président(e) non-exécutif(ve).

Remises d'actions ou de valeurs mobilières équivalentes d'un montant maximum de CHF 2'200'000. La valeur de la rémunération en actions ou en valeurs mobilières équivalentes correspond à un montant fixe et le nombre d'actions octroyées sera calculé aux conditions du marché au moment de l'octroi.

Autres paiements, y compris les contributions dues estimées de la Société à la sécurité sociale, d'un montant maximum de CHF 400'000.

Les actionnaires approuvent le montant maximum agrégé de la rémunération tel que décrit dans la proposition et non ses composants individuels. Le montant effectivement payé aux membres du Conseil d'administration pour l'Année de Service 2024 - 2025 sera déclaré dans le Rapport de rémunération qui sera annexé à l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'approbation d'un montant global maximum de CHF 3 900 000 au titre de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 à l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Point 11

Approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2026

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de USD 26'700'000 au titre de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2026.

Explication

Conformément au droit suisse des sociétés, la rémunération de la Direction, doit être soumise chaque année à un vote contraignant des actionnaires selon les modalités prévues dans les statuts de Logitech. Selon l'article 19 quater, paragraphe 1(b) des statuts de Logitech, les actionnaires doivent approuver le montant global maximum de la rémunération de la Direction pour le prochain exercice. L'Assemblée générale ordinaire 2024 ayant lieu au milieu de l'exercice 2025 de Logitech, le prochain exercice pertinent est l'exercice 2026.

La Direction de Logitech est actuellement composée de Mme Johanna (Hanneke) Faber (Chief Executive Officer), M. Prakash Arunkundrum (Chief Operating Officer), et Mme Samantha Harnett (Chief Legal Officer). Dès la nomination d'un nouveau Chief Financial Officer par le Conseil d'administration, celui-ci deviendra également membre de la Direction de Logitech.

La philosophie de Logitech en matière de rémunération, la conception et les risques liés au programme de rémunération ainsi que la rémunération payée durant l'exercice 2024 sont présentés dans le Rapport de rémunération.

Le montant proposé de maximum USD 26'700'000 a été déterminé sur la base des hypothèses non-contraignantes suivantes en considérant la Direction de Logitech comme un tout:

La Direction comprendra quatre membres, y compris la/le Chief Financial Officer, dès que cette fonction sera attribuée.

Salaires de base brut d'un montant maximum de USD 2'950'000.

La rémunération en espèces liée à la performance sous forme de paiements incitatifs en espèces peut être acquise dans le cadre du Logitech Management Performance Bonus Plan (le "Plan de Bonus") ou en vertu d'autres bonus en espèces approuvés par le Comité de rémunération. La rémunération versée dans le cadre du Plan de Bonus est variable et basée sur la réalisation des objectifs de l'entreprise, des objectifs individuels des membres de la Direction ou d'autres objectifs de performance et devrait continuer à se situer entre 0 % et 200 % de l'objectif incitatif cible pour l'exercice 2026. Le montant maximum des bonus liés à la performance pour l'exercice 2026 suppose une réalisation maximale de tous les objectifs de performance.

Primes incitatives basées sur des actions d'un montant maximum de USD 16'650'000. Les rémunérations incitatives à long terme basées sur des actions ("Equity Awards") sont généralement accordées sous la forme de Restricted Stock Units ("PSUs") liées à la performance. A partir de l'exercice 2021, nous avons converti 100% de la rémunération en actions de notre Chief Executive Officer en PSUs, et au cours de l'exercice 2023, les autres membres de la Direction ont également reçu 100% de leur rémunération en actions sous forme de PSUs. Afin de s'aligner sur la méthodologie utilisée dans le Rapport de rémunération, où la valeur des PSUs est publiée en fonction de leur valeur de marché estimée au moment de l'octroi, la valeur de marché au moment de l'octroi a été prise en compte pour calculer le montant maximal des primes à long terme à base de titres. Les objectifs de primes sous forme de PSUs octroyées à la Direction au cours de l'exercice 2026 seront déterminés au début de la période de performance de trois ans et le nombre d'actions qui seront acquises à la fin de la période de performance de trois ans devrait continuer à varier de 0 à 200% des objectifs d'actions de la Direction en fonction de la performance de la Société.

Autre rémunération d'un montant maximum de USD 900'000. Les autres rémunérations peuvent inclure des indemnités pour les services de conseils fiscaux et les dépenses y relatives, des contributions de l'employeur au plan d'épargne 401(k), des primes de groupe pour l'assurance vie et l'assurance pour incapacité à long terme, la contribution de l'employeur aux primes d'assurance maladie, la prise en charge de frais liés à des déménagements ou de longs voyages professionnels, les contributions aux plans de prévoyance à prestations définies, la contribution due estimée de l'employeuse pour la sécurité sociale et Medicare et d'autres avantages. La Société ne fournit généralement pas chaque année l'ensemble de ces éléments de rémunération à tous les membres de la Direction.

Cela étant, le montant maximum de rémunération proposé a été formulé de manière à offrir de la flexibilité pour couvrir ces éléments de rémunération le cas échéant.

Les actionnaires approuvent le montant maximum global de la rémunération tel que décrit dans la proposition et non ses composants individuels. La rémunération effectivement accordée aux membres de la Direction pour l'exercice 2026 sera divulguée dans le Rapport de rémunération dans l'invitation et le proxy statement pour l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'approbation d'un montant global maximum de USD 26'700'000 au titre de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2026.

Point 12

Réélection de KPMG SA en qualité d'organe de révision de Logitech et ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant de Logitech pour l'exercice 2025

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG SA en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. pour un mandat d'un an et que la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant pour l'exercice 2025 soit ratifiée.

Explication

Sur recommandation du Comité d'Audit du Conseil, la réélection de KPMG SA en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A est proposée pour une nouvelle période d'une année. KPMG SA a assumé son premier mandat d'audit pour Logitech durant l'exercice 2015.

Le Comité d'Audit a également nommé KPMG LLP, une société américaine appartenant au même groupe que KPMG SA, en qualité d'expert-comptable agréé indépendant pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 pour le reporting selon la législation américaine sur les papiers valeurs. Logitech soumet la nomination de KPMG LLP aux actionnaires pour ratification dans un souci de bonne gouvernance. Si les actionnaires ne ratifient pas la nomination, le Comité d'Audit réexaminera sa décision de renommer KPMG LLP. Même si la nomination devait être ratifiée, le Comité d'Audit se réserve le droit de modifier, à sa discrétion, la nomination de KPMG LLP durant l'année si le Comité devait décider qu'un tel changement est dans l'intérêt de Logitech et de ses actionnaires.

Des informations sur les honoraires que Logitech a payés à KPMG SA et à KPMG LLP, respectivement l'organe de révision et l'expert-comptable agréé indépendant de la Société pour l'exercice 2024, ainsi que d'autres informations concernant KPMG SA et KPMG LLP, figurent dans le Proxy Statement, sous la rubrique "Independent Auditors" et "Report of the Audit Committee".

Un ou plusieurs représentants de KPMG SA seront présents lors de l'Assemblée générale ordinaire. Ils auront la possibilité de faire une déclaration lors de l'Assemblée générale et il est attendu d'eux qu'ils soient disponibles pour répondre aux questions des actionnaires.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de KPMG SA en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. et de la ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant, chacune pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

Point 13

Réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant

Le droit suisse exige que le représentant indépendant des actionnaires (le "Représentant indépendant") soit élu à l'occasion de chaque assemblée générale ordinaire pour un mandat d'un an se terminant à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Explication

Conformément au droit suisse, chaque actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale par un Représentant indépendant. Le Conseil d'administration propose l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger comme Représentant indépendant pour exercer cette fonction lors de l'Assemblée générale ordinaire 2025 de la Société et, le cas échéant, lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue avant l'Assemblée générale ordinaire 2025. L'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger a confirmé à la Société qu'elle possède l'indépendance nécessaire pour assumer ses responsabilités.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant.

Informations Générales pour les Actionnaires Inscrits au Registre des Actions

POURQUOI AI-JE REÇU CETTE "INVITATION"?

Cette invitation, y compris les indications sur l'organisation qu'elle contient, est communiquée aux actionnaires inscrits au registre des actions et publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce. En sus de cette invitation (laquelle est également disponible en allemand et en anglais), nous avons déposé notre Proxy Statement (y compris l'invitation qui y figure) auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission afin de nous conformer aux règles américaines en matière de proxy statement. La version anglaise de cette invitation est déterminante.

La carte-réponse (response coupon) ou la carte d'instruction (proxy card) vous est adressée au nom du Conseil d'administration de Logitech pour l'Assemblée générale ordinaire. L'Assemblée aura lieu le mercredi 4 septembre 2024 à 14h00, heure d'été d'Europe centrale, au SwissTech Convention Center, EPFL, à Lausanne, en Suisse.

QUI PEUT VOTER À L'ASSEMBLÉE?

Les actionnaires inscrits au registre des actions de Logitech International S.A. (y compris dans le sous-registre tenu par Computershare, le "Transfer Agent" américain de Logitech) le jeudi 29 août 2024 peuvent voter à l'Assemblée. Aucun actionnaire ne pourra être inscrit au registre des actions entre le 29 août 2024 et le jour suivant celui de l'Assemblée.

COMMENT PUIS-JE ME PROCURER LE PROXY STATEMENT DE LOGITECH, LE RAPPORT ANNUEL AINSI QUE LES AUTRES DOCUMENTS MIS À LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES?

Une copie de notre rapport annuel 2024 aux actionnaires, qui contient le rapport annuel, les comptes consolidés de Logitech International S.A. pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, les comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, et les rapports de l'organe de révision y relatifs, cette invitation, le Proxy Statement ainsi que notre annual report établi sur la base du formulaire 10-K pour l'exercice 2024 que nous avons déposé auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission (la "SEC") sont disponibles sur notre site internet à l'adresse <http://ir.logitech.com>. Nos actionnaires peuvent aussi obtenir sans frais des exemplaires de ces documents dans nos principaux établissements en Suisse ou aux Etats-Unis aux adresses mentionnées ci-dessus, ou en contactant notre groupe investor relations à l'adresse IR@logitech.com ou au +1-510-916-9842.

COMMENT PUIS-JE VOTER SI JE NE PEUX PAS PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE?

Si vous n'envisagez pas de participer à l'Assemblée en personne, vous pouvez donner procuration au Représentant indépendant, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, pour vous représenter lors de l'Assemblée. Vous êtes invité à communiquer vos instructions de vote en cochant les cases pertinentes à côté des points de l'ordre du jour sur le site internet de vote destiné aux actionnaires inscrits (gvmanager-live.ch/logitech pour les actionnaires inscrits au registre des actions suisse ou www.proxyvote.com pour les actionnaires inscrits au registre des actions américain) ou sur la carte-réponse, respectivement la carte d'instruction (proxy card).

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – VOTE PAR INTERNET – Rendez-vous sur le site internet de vote gvmanager-live.ch/logitech et connectez-vous au moyen de votre code d'accès indiqué sur la carte-réponse. Veuillez utiliser le menu "Accorder une procuration" ("Grant Procuration") et soumettre vos instructions en cliquant sur le bouton "Envoyer" ("Send").

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – CARTE-RÉPONSE – Cochez la case "Option 3" sur la carte-réponse ci-joint. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre carte-réponse dûment complétée à l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger au moyen de l'enveloppe affranchie annexée adressée à Logitech International S.A., c/o Devigus Shareholder Services, Birkenstrasse 47, 6343 Rotkreuz, Switzerland.

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – VOTE PAR INTERNET – Rendez-vous sur le site internet de vote www.proxyvote.com et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case signalée par une flèche sur le document "Notice of Internet Availability of Proxy Materials" que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus pour sélectionner le Représentant indépendant, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, aux fins de vous représenter lors de l'Assemblée. Veuillez soumettre vos instructions en cliquant sur le bouton "Soumettre" ("Submit").

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – CARTE D'INSTRUCTION – Si vous avez demandé une carte d'instruction (proxy card), veuillez cocher la case "Oui" ("Yes") sur la Carte d'instruction pour choisir le Représentant indépendant, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, aux fins de vous représenter lors de l'Assemblée. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre carte d'instruction dûment complétée à Broadridge au moyen de l'enveloppe affranchie annexée.

COMMENT PUIS-JE PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE?

Si vous souhaitez participer à l'Assemblée en personne, vous devez obtenir une carte d'admission. Vous pouvez commander votre carte d'admission sur le site internet de vote destiné aux actionnaires inscrits (gvmanager-live.ch/logitech pour les actionnaires inscrits au registre des actions suisse ou www.proxyvote.com pour les actionnaires inscrits au registre des actions américain) ou sur la carte-réponse, respectivement la carte d'instruction (proxy card) et nous vous ferons parvenir une carte d'admission à l'Assemblée. Si vous ne recevez pas votre carte d'admission avant l'Assemblée et êtes un actionnaire inscrit au 29 août 2024, vous pouvez participer à l'Assemblée en y présentant une pièce d'identité.

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – VOTE PAR INTERNET – Rendez-vous sur le site internet de vote gvmanager-live.ch/logitech et connectez-vous au moyen de votre code d'accès indiqué sur la carte-réponse. Veuillez utiliser le menu "Commander une carte d'admission" ("Order Admission Card").

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – CARTE-RÉPONSE – Cochez la case "Option 1" sur la carte-réponse ci-joint. Veuillez ensuite retourner votre carte-réponse dûment complétée, signée et datée à Logitech au moyen de l'enveloppe affranchie annexée d'ici au jeudi 29 août 2024 au plus tard.

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – VOTE PAR INTERNET – Rendez-vous sur le site internet de vote www.proxyvote.com et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case signalée par une flèche sur le document "Notice of Internet Availability of Proxy Materials" que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus afin d'indiquer que vous assisterez personnellement à l'Assemblée.

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – CARTE D'INSTRUCTION – Si vous avez demandé une carte d'instruction (proxy card), veuillez cocher la case "Oui" ("Yes") sur la carte d'instruction pour indiquer que vous assisterez personnellement à l'Assemblée. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre carte d'instruction dûment complétée à Broadridge au moyen de l'enveloppe affranchie annexée d'ici au jeudi 29 août 2024 au plus tard.

PUIS-JE DEMANDER À UNE AUTRE PERSONNE DE ME REPRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE?

Oui. Si vous souhaitez que quelqu'un d'autre que le Représentant indépendant vous représente à l'Assemblée, nous vous invitons à cocher la case "Option 2" sur la carte-réponse (pour les actionnaires inscrits au registre des actions suisse) ou, si vous avez demandé une carte d'instruction (proxy card) (pour les actionnaires inscrits au registre des actions américain), veuillez cocher la case de la carte d'instruction destinée à autoriser la personne que vous aurez mentionnée au verso de la carte d'instruction. Que ce soit sur la carte-réponse ou sur la carte d'instruction, veuillez nous fournir le nom et l'adresse de la personne par laquelle vous souhaitez être représenté. Veuillez ensuite retourner la carte-réponse dûment complétée, signée et datée à Logitech, respectivement la carte d'instruction dûment complétée, signée et datée à Broadridge, en utilisant l'enveloppe affranchie annexée jusqu'au 29 août 2024. Nous enverrons une carte d'admission à l'Assemblée au représentant que vous aurez désigné. Si le nom et l'adresse que vous avez communiqués ne sont pas suffisamment clairs, Logitech enverra la carte d'admission à votre adresse. Il vous appartiendra alors de la transmettre à votre représentant. Si vous avez demandé et reçu une carte d'admission afin d'assister à l'Assemblée en personne, vous pouvez également autoriser sur la carte d'admission quelqu'un d'autre que le Représentant indépendant à vous représenter lors de l'Assemblée et transmettre cette carte d'admission dûment signée, datée et complétée à votre représentant avec vos instructions de vote.

PUIS-JE VENDRE MES ACTIONS AVANT L'ASSEMBLÉE SI J'AI DÉJÀ VOTÉ?

Logitech n'interdit pas le transfert d'actions avant l'Assemblée. Toutefois, si vous vendez vos actions Logitech avant l'Assemblée et que le registre des actions de Logitech est informé de cette vente, le vote concernant les actions vendues ne sera pas pris en considération. Toute personne qui achète des actions après la clôture du registre des actions le jeudi 29 août 2024 ne pourra pas faire inscrire ces actions avant le jour suivant l'Assemblée et ne sera par conséquent pas en mesure de participer à l'Assemblée et d'y exercer le droit de vote lié à ces actions.

**SI JE DONNE PROCURATION,
PUIS-JE CHANGER MON
VOTE APRÈS AVOIR VOTÉ ?**

Vous pouvez modifier votre vote par internet ou par courrier jusqu'au 29 août 2024. Vous pouvez également changer votre vote en assistant à l'Assemblée et en votant en personne. Pour les actionnaires inscrits au registre des actions suisse, vous pouvez révoquer vos instructions en demandant un nouveau code d'accès et en fournissant de nouvelles instructions de vote sur gvmanager-live.ch/logitech ou en demandant et en soumettant une nouvelle carte-réponse auprès de notre registre des actions suisse, Devigus Shareholder Services (par téléphone au +41-41-798-48-33 ou par e-mail à logitech@devigus.com). Pour les actionnaires inscrits au registre des actions américain, vous pouvez révoquer votre vote en fournissant de nouvelles instructions de vote sur www.proxyvote.com, si vous avez transmis vos instructions par internet, ou en demandant et soumettant une nouvelle carte d'instruction (proxy card). Votre participation à l'Assemblée n'annulera pas automatiquement vos instructions, votre carte-réponse ou votre carte d'instruction, à moins que vous ne votiez à nouveau lors de l'Assemblée ou que vous ne demandiez expressément et par écrit que vos précédentes instructions de vote soient révoquées.

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – VOTE PAR INTERNET – Après avoir reçu le nouveau code d'accès, rendez-vous sur le site internet de vote gvmanager-live.ch/logitech et connectez-vous. Veuillez utiliser le menu "Octroyer une procuration" ("Grant Procuration"). Suivez ensuite les instructions sur le site pour compléter et soumettre vos nouvelles instructions d'ici au jeudi 29 août 2024 à 23h59 (heure d'été d'Europe centrale), ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – CARTE-RÉPONSE – Si vous demandez une nouvelle carte-réponse et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle carte-réponse et nous la retourner d'ici au 29 août 2024 au plus tard, ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – VOTE PAR INTERNET – Rendez-vous sur le site internet de vote www.proxyvote.com et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case sur le document "Notice of Internet Availability of Proxy Materials" que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus afin de soumettre vos nouvelles instructions d'ici au jeudi 29 août 2024 à 23h59 (U.S. Eastern Daylight Time), ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – CARTE D'INSTRUCTION – Si vous demandez une nouvelle carte d'instruction (proxy card) et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle carte d'instruction et la retourner à Broadridge d'ici au 29 août 2024 au plus tard, ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

**SI JE DONNE PROCURATION,
QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE
DONNE PAS
D'INSTRUCTIONS DE VOTE?**

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – VOTE PAR INTERNET – Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez par l'intermédiaire du site internet de vote, vous devez donner des instructions spécifiques de vote pour l'ensemble des points de l'ordre du jour avant de pouvoir soumettre vos instructions.

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – CARTE-RÉPONSE – Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une carte-réponse sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez de ce fait instruction au Représentant indépendant d'exercer le droit de vote lié à vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions amendées ou modifiées qui pourraient être soumises aux actionnaires durant l'Assemblée.

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – VOTE PAR INTERNET – Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez par l'intermédiaire du site internet de vote sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez de ce fait instruction au Représentant indépendant d'exercer le droit de vote lié à vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions amendées ou modifiées qui pourraient être soumises aux actionnaires durant l'Assemblée.

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – CARTE D'INSTRUCTION – Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une carte d'instruction (proxy card) sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez de ce fait instruction au Représentant indépendant d'exercer le droit de vote lié à vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions amendées ou modifiées qui pourraient être soumises aux actionnaires durant l'Assemblée.

**QUI PUIS-JE CONTACTER
POUR POSER DES
QUESTIONS?**

Si vous avez des questions ou besoin d'assistance pour exercer les droits de vote liés à vos actions, vous êtes invité à nous appeler au +1-510-916-9842 ou à nous envoyer un email à l'adresse IR@logitech.com.

